

Intervention en fonds propres - BlackFin Tech

BLACKFIN CAPITAL PARTNERS

Présentation du dispositif

BlackFin Tech est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

BlackFin Tech intervient dans les entreprises de la FinTech, des Assurtechs et des Regtechs : activités des banques de détail et d'investissement, de paiements, de la gestion de patrimoine et d'actifs, de l'assurance, de la distribution d'assurance, des logiciels financiers, et des technologies liées aux exigences réglementaires.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les interventions de BlackFin Tech concernent des opérations de création et développement.

BlackFin Tech intervient en capital-risque et capital-développement.

L'intervention de BlackFin Tech peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de BlackFin Tech est généralement compris entre 1 et 10 millions €.

BlackFin Tech intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

BlackFin Tech est abondé par Bpifrance.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Organisme

BLACKFIN CAPITAL PARTNERS

- 15, rue de Laborde
75008 PARIS
Téléphone : 01 75 00 02 30
Télécopie : 01 75 00 02 39
E-mail : contact@blackfincp.com
Web : www.blackfincp.com